

Contribution à l'enquête publique organisée sur la commune de DOUSSAY

Nous souhaitons formaliser notre opposition à la réalisation du projet éolien sur la commune de DOUSSAY pour les raisons suivantes :

1 – la dégradation de notre paysage et de notre cadre de vie

Notre région très rurale possède des atouts énormes au niveau de la qualité des paysages, elle est en effet épargnée des sites industriels, des axes routiers, des sources de pollution liées aux activités économiques etc...

La majorité des habitants de la zone fait le choix d'habiter sur ce lieu pour y trouver le calme et pour être au plus près de la nature. Si un parc de 6 éoliennes est implanté sur DOUSSAY, le paysage sera sérieusement impacté et de manière définitive.

2 – la perturbation de l'avifaune sur le secteur

L'implantation des 6 éoliennes aura inévitablement un impact négatif sur l'évolution des populations d'oiseaux sur le secteur. Les oiseaux sont déjà perturbés par des systèmes de production agricole, peu diversifiés et utilisant des pesticides donc nous n'avons pas besoin de facteur aggravant supplémentaire (tel que l'éolien) pour réduire encore la population de ces oiseaux, si importants pour le milieu naturel.

3 – le risque santé pour les populations les plus proches

Ce sujet est trop souvent minimisé, voire ignoré, volontairement afin de faire taire toute opposition à un projet éolien mais les études scientifiques sont de plus en plus nombreuses pour démontrer l'impact négatif d'un projet éolien sur la santé humaine et animale (par exemple les élevages laitiers, qui à titre d'information sont au nombre de 3 sur la commune de SAIRES).

Les principaux effets néfastes sur la santé sont les vertiges, les palpitations, les maux de tête, la dépression, les insomnies, les perturbations du système endocrinien, les troubles neurologiques, faisant partie des symptômes en général liés à l'électrohypersensibilité ou intolérance aux champs électromagnétiques.

Les distances officielles retenues par les pouvoirs publics pour encadrer la distance entre une éolienne et une habitation sont clairement sous estimées. En effet, les phénomènes des infrasons et des mouvements permanents dans le champ visuel ont un impact négatif sur une distance bien supérieure à 500 m.

Si le projet éolien de DOUSSAY se réalise, le bourg de SAIRES dans son intégralité sera impacté négativement au niveau de la santé de l'ensemble de ses habitants, et de manière encore plus forte pour les habitants des lieux-dits La place, La Jussaumière, La Trappière, le Puy de Saires, La Maison Neuve, La Croix etc...

Le constat est le même pour les habitants de La Fuye et Cezay sur SAVIGNY SOUS FAYE et ceux habitant le bourg de DOUSSAY.

4 – un obstacle pour la réalisation de notre projet de gîte rural à la fontaine de Saint Hilaire

Nous avons exprimé dès le démarrage du projet éolien en septembre 2008 auprès de la mairie de DOUSSAY et celle de SAIRES notre opposition au projet car il se trouve aussi que sur la parcelle ZM 14 située sur la commune de SAIRES (parcelle dont nous sommes co-proprétaires et qui se trouve juste de l'autre côté du chemin en face de la parcelle où est prévue l'éolienne E1), nous disposons d'un lieu remarquable au niveau du patrimoine rural (maisonnette de pierre, juxtaposée à 2 mares et un lavoir en pierre au pied de la maison, située au niveau de la fontaine de Saint Hilaire).

Ce lieu remarquable est à 370 m de la première éolienne envisagée E1. La distance réglementaire ne serait donc pas respectée vis à vis de ce lieu d'habitat.

Nous avons exprimé dès 2008 notre projet de réhabiliter cette maison pour la transformer en gîte rural, afin de garantir sa préservation. Or, l'hypothèse d'un champ éolien à la porte de cet élément de patrimoine rural est totalement incompatible avec la réalisation de ce projet.

5 – des conflits d'intérêt pour certains des propriétaires envisagés pour les 6 éoliennes

Il se trouve que la famille COMBREAU (propriétaire impliqué pour l'éolienne E3) et que la famille BIGOT (propriétaire impliqué pour les éoliennes E4 et E5) posent un souci de conflit d'intérêt car le maire de SAIRES Mr COMBREAU et le maire de DOUSSAY Mr BIGOT font partie de ces 2 familles. Ceci est une situation à notre sens problématique car depuis le début du projet, ces conditions particulières font que les responsabilités politiques locales se confondent avec des intérêts privés de certaines familles.

Ces conflits d'intérêt ont créé des tensions fortes au sein de la commune de DOUSSAY, qui ont détérioré le climat relationnel sur le territoire. Nous ne voulons pas que ces tensions perdurent et se généralisent sur les communes voisines. La neutralité nous semble essentielle dans ce type de projet et pour ce projet éolien en particulier, la neutralité n'est pas assurée.

6 – les propriétaires des éoliennes envisagées n'habitent pas sur place donc ne souffriront d'aucune nuisance

Il se trouve que les 5 propriétaires des 6 éoliennes envisagées (qui recevraient donc pendant des années une rémunération en contrepartie de leur accord d'implanter une éolienne sur leur terrain) n'habitent ni à DOUSSAY ni sur les communes limitrophes, donc nous trouvons injuste que toutes les nuisances (visuelles, sonores, sanitaires, financières, paysagères etc.) ne vont pas concerner ces 5 propriétaires. Cet aspect représente pour nous un frein supplémentaire à la réalisation d'un projet sain.

7 – la dévaluation des biens immobiliers sur un secteur assez large

L'hypothèse d'un parc éolien sur DOUSSAY ferait chuter automatiquement le prix des maisons du secteur, et ceci sur DOUSSAY bien sûr mais également sur l'ensemble des communes voisines qui se situent dans le champ visuel des éoliennes.

Sur SAIRES, tout le bourg serait concerné par cette dépréciation immobilière, y compris le château de SAIRES, qui depuis quelques années est joliment restauré, ainsi que la bâtisse remarquable du Puy de Saires. Ces derniers éléments de patrimoine bâti de grande qualité seraient impactés très négativement au niveau de leur prix en cas de vente.

8 – la pollution par l'éclairage permanent des 6 éoliennes envisagées

Nous trouvons inacceptable la perspective de subir un éclairage permanent (nuit et jour) par clignotement. Un des grands atouts de notre zone est d'avoir un paysage relativement indemne d'éclairages, que ce soit en journée ou durant la nuit, et un parc éolien viendrait détruire cet atout. Cet aspect concerne à la fois la qualité de notre champ visuel mais également la santé des habitants de la zone, et le maintien de la faune du territoire.

9 – le projet éolien sur DOUSSAY est incohérent avec la délibération du 28 janvier 2021 prise sur la commune de SAIRES

Le conseil municipal de la commune de SAIRES s'est prononcé à l'unanimité contre l'implantation d'un projet éolien sur le territoire communal, lors de sa délibération du 28 janvier 2021. Le projet éolien de DOUSSAY envisage la première éolienne à quelques dizaines de mètres de la limite communale de SAIRES, et impacte donc directement la commune de SAIRES, ce qui est en incohérence totale avec sa volonté de préserver le territoire.

10 – des irrégularités dans la construction du projet

Nous tenons à souligner que ce projet présente un dossier incomplet et irrégulier sur de nombreux aspects : étude d'impact acoustique irrégulière, projet ne respectant ni les considérations liées au classement de la zone d'implantation en ZNIEFF de type 1, ni le moratoire contre toute nouvelle installation d'éolienne voté à l'unanimité par le Conseil départemental de la Vienne le 17/12/2021, etc...

Les études d'impact présentent des insuffisances et des négligences inacceptables.

En conclusion, au regard de toutes les raisons évoquées ci dessus, nous sommes fermement opposés à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de DOUSSAY.

par Olivier PROTHAIS et Marie-Paule ROY, habitants de la commune voisine 86420 SAIRES